

CHARTRE QUALITE des ACCUEILS de LOISIRS de la VILLE de STRASBOURG

Janvier 2009



Nous sommes des équipes de professionnels de la Fonction Publique Territoriale, mettant en œuvre les orientations politiques et le projet éducatif de la Ville en faveur des jeunes enfants à Strasbourg.

Nous travaillons en réseau en mettant nos compétences pédagogiques au service des enfants et de leur famille dans les Accueils de Loisirs.

Nous accueillons des enfants scolarisés à partir de 3 ans en journée ou en demi-journée de 8 heures à 18 heures.

La qualité de nos prestations repose sur l'accueil bienveillant des familles et des enfants, sans discrimination, et dans le respect des personnes. Notre démarche éducative est complémentaire à celle des familles et de l'école.

Pour promouvoir ces valeurs au sein de nos établissements, nous prenons cinq engagements :

Organiser un accueil adapté aux besoins du jeune enfant en

- assurant sa sécurité physique
- assurant sa sécurité affective
- veillant à son rythme
- favorisant son éveil et sa socialisation en collectivité
- proposant des activités de loisirs diversifiées

Accueillir les Familles en

- offrant un accueil de proximité
- étant disponible et à l'écoute pour satisfaire au mieux leurs demandes
- pratiquant des tarifs calculés selon les revenus

Garantir la qualification et la stabilité des équipes en

- privilégiant, pour les postes de direction, les professionnels de la Petite Enfance
- employant des animateurs qualifiés
- favorisant la formation continue
- constituant des équipes stables durant l'année scolaire

Proposer des locaux adaptés à l'âge des enfants en

- mutualisant des locaux et des espaces extérieurs dans les écoles maternelles et élémentaires
- répondant aux normes de sécurité et d'hygiène

Respecter le cadre réglementaire en

- appliquant les règles de fonctionnement définies par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative
- appliquant le règlement intérieur défini par la Ville de Strasbourg avec la garantie d'une place à l'année dès l'inscription
- mettant en œuvre le projet éducatif de l'organisateur au travers du projet pédagogique de chaque établissement.



Strasbourg

Ces engagements font l'objet d'une évaluation annuelle